

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

1. ACCEPTATION DE LA COMMANDE

Le Fournisseur acceptera la commande en envoyant à l'Acheteur une copie de celle-ci dûment approuvée dans les dix jours suivant la date de son émission. Si passés 10 jours sans avoir été reçue par l'Acheteur la copie de la commande approuvée, cela impliquera l'acceptation complète de tous ses termes.

N'auront aucune validité tout changement et modification des conditions de vente de la part du fournisseur. Seront considérées valables uniquement les modifications incluses dans une REVISION de la présente commande.

2. PLANS ET DOCUMENTATION

Le fournisseur devra mettre à disposition de l'acheteur, si cela est stipulé dans la commande, les plans nécessaires à l'approbation ainsi que les manuels de maintenance, les certificats de fabrication et/ou de garantie, les bulletins de production et autres renseignements sollicités dans la commande et / ou ses annexes ou suppléments. L'élaboration de ces documents sera assumée par le fournisseur

3. CERTIFICATS DE QUALITÉ

Le fournisseur devra délivrer un original et une copie avec les factures à notre bureau de Madrid, ainsi que une copie avec la marchandise.

4. INSPECTION

L'acheteur se réserve le droit d'inspecter le matériel avant l'expédition dans les ateliers du fournisseur et celles de leurs sous-traitants. Cette inspection ne dégage pas le Fournisseur de ses obligations de garanties et de la responsabilité de fournir le matériel, de stricte conformité au cahier des charges. L'acheteur se réserve le droit de renoncer à l'inspection en usine, sans pour autant renoncer à son droit d'inspecter le matériel une fois celui-ci situé sur son site d'installation. Si le matériel est rejeté sur le site d'installation, et même après son montage et mise en service, il sera retourné au fournisseur pour un remboursement ou un remplacement sans frais à l'acheteur. Sur Optionnellement, par décision unilatérale, l'acheteur peut effectuer les réparations nécessaires dont le coût sera facturé au fournisseur.

5. ANNULATION

L'acheteur pourra annuler la commande à tout moment, totalement ou partiellement, par simple avis au Fournisseur par écrit. Dès réception de cet avis, le fournisseur mettra fin à tous travaux liés à l'ordre et fera tout en son pouvoir pour annuler les commandes et les sous-traitances en cours, dans des conditions satisfaisantes pour l'acheteur.

6. GARANTIE

Le fournisseur garantit que tous les matériaux ou services fournis sous couvert de ce contrat:

- Sont strictement conformes aux spécifications, plans ou autres descriptions fournies par l'Acheteur.
- Sont exempts de défauts, leur composition correspond au matériau spécifié et ont été conçus et fabriqués selon les spécifications de l'acheteur.
- Sont neufs (n'ont pas été utilisés ou remis à neuf), commercialisables et adaptés aux usages pour lesquelles ils sont destinés.
- Le fournisseur garantit contre tout défaut du matériel pour une période de douze (12) mois à partir de la mise en exploitation, ou dix-huit (18) mois à compter de la date de livraison.

Le Fournisseur sera responsable de tout dommage direct ou indirect causé par des défauts du matériel fourni, ainsi que tous les frais engagés par l'acheteur et associées à ce contrat.

Le Fournisseur devra indemniser l'acheteur pour toute réclamation de tiers concernant les dommages causés par le matériel fourni.

8. LIVRAISON DU MATÉRIEL

Tous les documents doivent être soumis en trois exemplaires, avec un bordereau indiquant:

- a) Date et numéro de notre commande.
- b) La nature de la marchandise livrée.
- c) Nombre de colis et le poids de chacun d'eux.
- d) Numéro de code de chaque lot indiqué sur notre commande
- e) Les prix unitaires et totaux, taxes et remises.
- f) Les prix seront indiqués sur le bordereau de livraison

9. EMBALLAGE

Le matériel ou le dispositif doivent être convenablement protégés et emballés pour éviter des dommages, principalement sur les parties usinées et polies. SAIDI n'acceptera aucun coût pour l'emballage, si cela n'a pas été spécialement convenu. L'emballage extérieur doit indiquer à l'extérieur les coordonnées de l'expéditeur et le numéro de notre commande

10. PÉNALISATION

Si à la date d'achèvement du délai de livraison le contrat n'a pas été honoré au complet, une pénalisation sera appliquée pour chaque semaine ou fraction de semaine de retard, avec une pénalisation maximum selon spécifié sur la commande. La commande est considérée comme totalement honorée à la date de réception à destination tout le matériel et de la documentation requise.

11. PRIX

Les prix indiqués sont considérées comme définitifs et non susceptibles d'être modifiés, sauf accord contraire par écrit.

Le prix comprend tout type d'emballage, les frais de transport, les assurances, etc (Hors TVA) ce qui fait que tout incrément de ces concepts, non inclus dans la commande, sera supporté par le Fournisseur.

12. FACTURATION

Les factures doivent être envoyées en trois exemplaires, en mentionnant notre référence et séparées par numéro de commande. La réalisation du paiement n'a pas d'influence sur la garantie du fournisseur ni sur notre droit de réclamation.

Il est déterminant pour le paiement et les remises accordées, ainsi que pour l'acceptation de la facture, qu'au jour de sa réception, que la marchandise ait été livrée.

Les factures qui n'arriveraient pas comme il est indiqué (en triple exemplaire et en indiquant nos références) ne sont pas considérées reçues et seront retournées pour leur rectification. Au cas où un défaut attribuable au fournisseur soit détecté, nous réservons le droit de retenir une partie du prix d'achat jusqu'à ce que le/les défauts aient été éliminés. La période de paiement indiquée dans la deuxième partie du présent article commence, dans ce cas, à la date d'élimination complète des défauts.

Également sur les factures doivent être indiquées les informations requises pour les bordereaux de livraison. Toutes les factures doivent être envoyées au Siège Central de notre compagnie à Madrid, quel que soit le lieu de livraison des marchandises.

13. CONDITIONS DE PAIEMENT

Les Conditions Générales de Paiement de SAIDI sont moyennant Billet à Échéance de 85 jours après la date de la facture, le 5ème jour de chaque mois. Toute modification de ces conditions seront indiquées sur la commande, étant automatiquement révisée la clause des Conditions Générales concernée.

14. TRIBUNAUX COMPÉTANTS

Le simple fait de l'acceptation de nos commandes par nos fournisseurs implique, en cas de litige, la soumission à la juridiction des Cours et Tribunaux de Madrid., avec renonciation expresse à l'immunité qui peuvent s'appliquer.